

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 juin 2019
Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 01/07/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/07/2019
(accusé de réception du 01/07/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°1

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

La première décision modificative de l'année a pour particularité d'intégrer également les restes à réaliser et les résultats de l'exercice n-1.

La décision modificative, qui vous est présentée, a pour objet :

- La reprise des reports et des résultats antérieurs.
- Le financement de dépenses supplémentaires par modification de chapitres

I. La reprise des reports et des résultats antérieurs

Budget principal

La part du résultat d'exploitation affectée en réserves (11 239 766, 83 € compte 1068) permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement cumulé : 11 154 766,83 €- ligne D001) et de financer les opérations suivantes :

412.2138.17001.711 Acquisition bungalow stade de Kervahut	25 000,00
020.2182.74004.410 Acquisition 2 utilitaires électriques	60 000,00
	<hr/>
	85 000,00

Les restes à réaliser 2018 sont repris pour les montants suivants :

Dépenses	4 367 065,52
Recettes	4 367 065,52

La part du résultat affectée en fonctionnement (+361 298,08 € - ligne 002) et l'ajustement des recettes fiscales et des dotations (+231 267 € chapitres 73 et 74) permettent le financement des opérations suivantes :

33.6574.810	Subvention pour les fêtes de Bretagne (conseil municipal du 27 juin 2019)	5 000,00
40.6574.710	Subvention MPT Penhars / acquisition fourgons (DCM du 25 avril 2019)	9 000,00
33.6574.810	Subvention Festival de Cornouaille / structure place Saint Corentin 2018 (DCM du 7/02/2019)	14 775,60
024.6135.950	Organisation du marché de Noël 2019 (coût global : 62 500 € dont 16600 € de recettes)	45 900,00
414.6574.711	Subventions sportives complémentaires (conseil municipal du 27 juin 2019)	14 000,00
414.6135.711	Location de panneaux led / halles des sports d'Ergué Armel	20 000,00
020.6188.300	Autres remboursements de frais	100 000,00
024.6288.810	Illiz Veur et parcours lumineux (complément)	46 000,00
33.6574.810	Subvention / Le Lougre de l'Odet	30 000,00
33.6574.810	Subventions aux associations/ utilisatrices Terrain Blanc	11 850,00
414.6574.711	Subvention / Organisation du 34 ème tour du Finistère (DCM du 25 avril 2019)	19 880,00
022.6188 :6261	Organisation du référendum du 3 mars 2019	35 400,00
522.62878.733	Personnel mis à disposition 2018/ HG de Kermoyan	177 997,00
64.657348.733	Places multi-accueil crèche de Plomelin 2017	8 165,00
64.6574.733	Remboursement de frais 2017/ crèches parentales	4 027,00
	Total	541 994,60

Le budget de fonctionnement est présenté en sur-équilibre (50 570,48 €).

Budget annexe zones d'habitat

Le déficit d'investissement cumulé (2 721 430,50 € - ligne 001) est équilibré par l'emprunt (compte R1641).

Budget annexe location et camping

Le besoin de financement des restes à réaliser 2018 soit 47 522,76 € est financé par l'excédent d'investissement cumulé (962 784,10 € - ligne R001).

Le résultat de fonctionnement (+32 809,37 €- ligne 002) permet le financement des dépenses suivantes non prévues au budget primitif :

62871	Remboursement de frais au budget principal	26 459,37
6283	Nettoyage des sanitaires du camping	3 150,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 200,00
	Total	32 809,37

Par conséquent, le budget présente un sur-équilibre en investissement (915 261,34 €).

Budget annexe parkings en ouvrage

Le besoin de financement des restes à réaliser 2018 soit 19 705,16 € est financé par l'excédent d'investissement cumulé (69 031,30 € - ligne R001).

La part du résultat de fonctionnement cumulé affecté en 002 (143 211,07 € - ligne R002) permet le financement de

62871	Remboursement de frais au budget principal	138 211,07
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00
	Total	143 211,07

Budget annexe zones d'activités

Le déficit d'investissement cumulé (151 306,59 € - ligne 001) est financé par l'emprunt d'équilibre (compte R1641).

II. Les dépenses financées par transferts entre chapitres

Sur le budget principal :

- Les autres dépenses financées par transfert de chapitres:

91.2313.64021	Transfert crédits d'études pour travaux halles centrales	15 000,00
33.2313.14036	Transfert crédits d'études pour travaux Hôtel de ville	100 000,00
33.2313.14036	Transfert crédits d'études pour travaux salle des fêtes	499 002,52
33.2313.64018	Transfert crédits travaux pour études bâtiments associatifs	25 353,00

213.2313.64009	Travaux dans les écoles	70 000,00
	Solde Maîtrise d'oeuvre / Pôle sportif (financé par le fonctionnement du service sport)	11 100,00
523.2158.64025	Fournitures pour cabanon jardins familiaux (financées par les travaux / jardins familiaux)	990,00
33.6226.810	Prestations régisseur/ pôle Max Jacob (financées par le chapitre 012)	16 847,00
020.2182.	Acquisition VTT / tranquillité publique	805,00
322.64131.210	Salaire guide conférencier Doisneau et son temps, (financé par les honoraires musée)	331.59
322.6068.840	Reassort boutiques musée / exposition Doisneau (financé par les recettes supplémentaires de l'exposition)	5 000,00
020.6226.210	Prestations ressources humaines (financées par le chapitre 012, charges de personnel)	5 000,00

A noter également l'inscription complémentaire nécessaire aux écritures d'amortissement pour 50 000 € (chapitres 040 et 042).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants votés par chapitres au budget primitif 2019.